

Urbanisme



En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. En d'autres termes, c'est un document qui réglemente, au niveau de l'urbanisme, une commune. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU.

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du conseil municipal le 12 mars 2007.

Vous voulez CONSTRUIRE – AGRANDIR – RESTAURER – AMENAGER les Architectes du CAUE vous conseillent

[Contact et modalités](#)

[Délais instructions permis de construire](#)

Vous pouvez consulter ci-dessous le règlement des différentes zones ainsi que les plans de zonage :

[Présentation Nord- Est](#)

[Présentation Nord -Ouest](#)

Présentation Sud-Ouest

Présentation Sud-Est

Règlement PLU

PADD (Projet Aménagement et de Développement Durable)

Demande d'alignement

Dossier d'autorisation du droit des sols

Accueil du public du service ADS (autorisation du droit du sol)

Téléphonique : Tous les après-midi du Lundi au Vendredi de 13h30 à 16h30

Accueil Physique sur RDV : les Mercredis et Vendredis après-midi

Contact :

Tel : 05 56 58 65 20

Mail : urbanisme@cdcmedulienne.fr